

Date : 09/2013
N° de version du document : DEF

Réf. Formulaire_stationnement_temporaire UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Caractère du document :
Public

Procédure - cartes de stationnement temporaire

Réservé à la Surveillance générale :
DATE DE DELIVRANCE :
Carte Temporaire :

Surveillance générale :

Avenue Buyl 157 - CP.112- 1050 - Bruxelles

Tél. 00 32 2 650.26.95. – Téléfax : 0032 2 650.25.42. stationnement@ulb.ac.be

DEMANDE DE CARTE DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE

A remplir en caractère d'imprimerie

DATE :

NOM:PRENOM:.....

TEL. PRIVE ou GSM:

FONCTION :

.....

DEPARTEMENT/FACULTE :

.....

SERVICE:

EXTENSION CP.

PERIODE DE STATIONNEMENT SOUHAITEE (Min : 1 semaine- max : 1 an) :

.....

PLAQUE D'IMMATRICULATION :

MARQUE ET TYPE DU VEHICULE :

Nous rappelons que la carte de stationnement temporaire est distribuée à **titre personnel**. Elle ne peut en aucun cas être cédée à une tierce personne.

Elle n'est valable que pour le véhicule portant la plaque d'immatriculation qui y figure et est strictement personnelle.

Elle doit être apposée de façon telle que son recto soit visible de l'extérieur, à l'avant du pare-brise.

La carte vous parviendra par courrier postal (ou courrier interne)